

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

L'an 2021 et le mardi 16 février à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames BONNIFACY Christelle – COUREON Edith – CRESTON Maryline - HERMAN Brigitte – LAFFONT Carol – ŒIL Geneviève.

Messieurs ARSAC Eric – BAUDRAND Régis – BELLIART José - NOEL Fred – PIETROWSKI Edouard - SYLVESTRE Jean-Marie.

Absente excusée : Madame VASSEUR Véronique

Pouvoir a été donné par Madame VASSEUR Véronique à Madame CRESTON Maryline

Madame BONNIFACY Christelle a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de remerciement envoyée par Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire du Teil (07) concernant la subvention exceptionnelle versée à leur commune à la suite du séisme du 11 novembre 2019.

Monsieur le Maire présente également le nouvel organigramme du Conseil Municipal 2020 et précise la modification de fonction de Monsieur BAUDRAND Régis, désormais conseiller municipal délégué à la bibliothèque municipale et à la culture.

DELIBERATIONS

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les résultats présentés par Monsieur l'Adjoint au Maire chargé des Finances sont les suivants :

- I. Compte Administratif Ville 2020 : en excédent de 102 025.72 € pour la section de fonctionnement et en excédent de 367 638.01 € pour la section d'investissement soit un excédent total de 469 663.73 €.
- II. Compte Administratif CCAS 2020 : en excédent de 1746.51 €.

Soit un total des excédents de 471 410.24 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la gestion de Monsieur le Maire pour 2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- I. L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 du CCAS de 1746.51 € au chapitre 002 du Budget Primitif 2021.
- II. L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 du Budget Ville de 102 025.72 € au chapitre 1068 du Budget Primitif 2021 (section investissement).

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal d'avoir adopté à l'unanimité les Comptes Administratifs 2020 et d'avoir travaillé en respectant rigoureusement le Budget Primitif adopté en 2020. Les investissements 2020 ont été réalisés sans augmentation de la fiscalité locale ; les choix retenus par le Conseil Municipal lors du Budget Primitif 2020 ont été engagés et respectés, sans avoir contracté d'emprunts et donc financés par les fonds propres de la commune.

COMPTE DE GESTION 2020 – M14 VILLE

Le Compte de Gestion M14-Ville du Percepteur de la Trésorerie de Montélimar pour l'exercice 2020 se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement	:	+ 102 025.72 €
- Résultat d'investissement	:	+ 81 457.32 €
- Résultat total	:	+ 183 483.24 €

Le Compte de Gestion M14-Ville du Percepteur de la Trésorerie de Montélimar et le Compte Administratif 2020 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion M14-Ville 2020 du Percepteur de la Trésorerie de Montélimar.

COMPTE DE GESTION 2020 – CCAS DE LA COUCOURDE

Le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Montélimar pour l'exercice 2020 se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement	:	+ 861.17€
- Résultat total	:	+ 861.17 €

Le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Montélimar et le Compte Administratif 2020 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Montélimar.

ELECTRIFICATION : RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE « GRANDE TERRE »

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune concernant le renforcement du réseau basse tension à partir du poste « GRANDE TERRE ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS ainsi que le plan de financement détaillé comme suit :

- dépense prévisionnelle : 115 323.91 € HT
- financements HT mobilisés par le SDED : 115 323.91 €
- **forfait communal : néant**

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

PROLONGATION DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT ET D'EXPLOITATION DU RHONE CONFIEE A LA CNR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'Etat souhaite prolonger la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône confiée à la CNR et dont le terme actuel est prévu au 31 décembre 2023, jusqu'au 31 décembre 2041. Cette prolongation se traduira par un 9^{ème} avenant au contrat de concession, approuvé par un décret en Conseil d'Etat. Le projet de prolongation vise avant tout la poursuite des missions actuelles du concessionnaire. Des modifications sont toutefois prévues :

- Le transfert de gestion à la CNR de portions du domaine fluvial du Rhône actuellement géré par l'Etat et la VNF, soit plus de 80 km de linéaire de fleuve et 3 000 hectares.
- La réalisation d'un programme d'investissement sur une durée maximum de 15 ans, pour un montant estimé à 500 M€,
- Le renforcement du dispositif des Plans Pluriannuels Quinquennaux (PPQ) déclinant le Schéma Directeur (SD) annexé au Cahier des Charges Général (CCG) de la concession et dotés de 165 M€ actualisés.

Un dossier de prolongation explicatif a été reçu en mairie le 23 décembre dernier. Par courrier du 15 décembre dernier, Monsieur le Préfet du Rhône demande à notre assemblée délibérante de donner son avis sur le projet de prolongation de concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône par la CNR. Il est proposé au conseil municipal : Vu le Code de l'Energie et notamment son article R.521-27, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** d'émettre un avis favorable sur le projet de prolongation jusqu'au 31 décembre 2041 de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône par la CNR, qui se traduira par un 9^{ème} avenant au contrat de concession qui devra être approuvé par un décret en Conseil d'Etat, et de charger le Maire de faire le nécessaire.

REFECTION DES PEINTURES DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE PIERRE BONNET ET DES MENUISERIES EXTERIEURES DU BATIMENT MAIRIE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la rénovation des peintures de l'équipement rural d'animation Pierre Bonnet et à la rénovation des menuiseries extérieures du bâtiment de la mairie qui sont endommagées.

A cet effet, monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retenir une entreprise pour effectuer la rénovation des peintures de l'équipement rural d'animation Pierre Bonnet et la rénovation des menuiseries extérieures du bâtiment mairie. Des devis ont été demandés et sont présentés au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- de retenir les devis de l'entreprise CAPPÀ de LE POUZIN (07), pour un montant total de 18 338,50 € HT soit 22 006,20 € TTC,
- de charger le Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental les subventions afférentes à ce projet,
- de demander l'autorisation d'effectuer ces travaux avant l'attribution de ces subventions,
- de charger le Maire de faire le nécessaire et de signer toutes pièces et documents.

INFORMATIONS

Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

Urbanisme : (depuis le 15/12/2020)

- Permis de construire (PC) : 1 (transfert de PC)
- Déclaration préalable (DP) : 5 (3 accordés, 2 en cours)
- Certificat d'urbanisme (CU) : 0
- Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) : 4

Les travaux d'aménagement du lotissement « Le grand Puas » (24 lots) se poursuivent et devraient se terminer en juin 2021.

CCAS/Affaires sociales :

- Portage des repas à domicile : Pour l'année 2020, + de 1800 repas ont été servis par la société VITAME SERVEA.
- Suivi des dossiers d'A.P.A. : Il n'y a pas de dossier en attente, 2 dossiers ont été réévalués.

30 personnes sont bénéficiaires de l'APA, ce qui représente une aide moyenne mensuelle de 14 000 € versée par le Conseil Départemental.

- Le service itinérant dénommé « Drôme Proximité » intervient 2 fois par mois à La Coucourde : les après midi du 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 14h à 16h30. Un camping-car aménagé accueille le public, sur rendez-vous actuellement en raison de la crise sanitaire, sur le parking devant la mairie. Un service en puériculture et un service administratif sont proposés pour apporter information, aide et conseil.

-Un centre de dépistage de la covid 19 est installé au palais des congrès de Montélimar. Il est ouvert 6 jours / 7, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Des tests PCR sont effectués le matin seulement, les tests-antigéniques toute la journée, et c'est sans rendez-vous. Le centre accueille une centaine de personnes / jour.

-Il y a 2 centres de vaccinations sur Montélimar : 1 à l'IFSI et 1 au centre hospitalier. Les prises de rendez-vous se font sur doctolib.fr.

Animations / Sports / Festivités :

-En raison du contexte sanitaire, les animations et festivités sont à l'arrêt.

-Le conseiller délégué aux sports siégeant en commission sport de Montélimar-Agglomération informe le Conseil des actions sportives de Montélimar-Agglomération.

Enseignement / école :

-le prochain Conseil d'école se tiendra le 16 mars 2021 à 18h30.

-Un poste informatique a été renouvelé.

-7 purificateurs d'air, subventionnés par la région ont été installés, pour un montant de 1956 € TTC.

Bibliothèque municipale / Culture :

-La bibliothèque est ouverte aux horaires habituels, le mercredi de 14h à 16h et le samedi de 10h à 12h.

-La salle de réunion attenante à la bibliothèque va être rénovée et aménagée afin d'agrandir l'espace et pourra accueillir un coin lecture pour les enfants, les adolescents, et le public adulte. Une partie de la salle sera également prévue pour les ateliers.

-La commune accueillera une manifestation lors du festival « Itinérances » organisée par Montélimar-Agglomération le 19 septembre 2021 (sous réserve des conditions sanitaires)

Communication / Site Internet / Bulletin Municipal :

Le site internet de la commune a reçu 6600 visites en janvier 2021.

Le nouveau site est en cours de construction, il sera présenté aux conseillers municipaux le 26 février 2021.

Travaux extérieurs / Environnement :

-Des travaux d'élagage ont été réalisés par l'Entreprise A BOUT DE BRANCHE, et un programme de plantation de végétaux est prévu au printemps.

-L'ASN (Agence de Sûreté Nucléaire) remercie l'assemblée délibérante pour avoir émis un avis favorable sur le projet d'expertise d'un générateur de vapeur dans le bâtiment d'entreposage des générateurs de vapeurs de la centrale.

Sécurité :

Les chiffres de la Sécurité routière en ce qui concerne les accidents graves et mortels sont en baisse au niveau national en 2020, en raison des restrictions de déplacement liés à la crise sanitaire. Il n'y a eu aucun accident mortel sur la commune de La Coucourde en 2020. Le radar pédagogique indique que la vitesse est respectée à 70 % dans l'agglomération.

Bilan démographique 2020 :

Monsieur le Maire dresse le bilan démographique pour l'année 2020.

Au 01/01/2021, la commune de La Coucourde compte 1165 habitants (chiffre INSEE).

-Etat civil : 9 naissances, 1 mariage, 10 décès et transcriptions de décès, et 5 PACS.

Bilan courriers 2020 :

- 724 courriers reçus

- 994 courriers envoyés

Le Maire remercie l'ensemble des conseillers et indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 30 mars 2021 à 18h30.

Fait à La Coucourde, le 16 février 2021

Le Maire
Jean-Luc ZANON